



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	09 Novembre 2018	Séance du : 23 Novembre 2018
	<u>Votes : 33</u>	L'An Deux Mille dix-huit, le 23 Novembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 25	Pour : 33	
Absents : 12	Contre :	
Représentés : 8	Abstention :	

Etaient présents : Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

Absents représentés : M. Claude REVEL (Canet) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), Mme Berthe BARRE (Ceyras), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Objet : Projet Educatif Global de Territoire

Monsieur Bardeau rappelle que la Communauté de communes du Clermontais exerce la compétence jeunesse et petite enfance depuis 2007.

Le travail réalisé auprès des jeunes et des enfants du territoire a fait ressortir la nécessité de développer un projet adapté aux nouveaux modes de vie et besoins de ces usagers.

Monsieur Bardeau informe les membres du Conseil communautaire qu'un travail de concertation a été mené afin de déterminer les priorités et objectifs à poursuivre par la Communauté de communes.

Ce travail a abouti à un diagnostic partagé qui a permis d'élaborer le document ci-joint qui constitue le Projet Educatif Global de Territoire (PEGT) du territoire du Clermontais.

Ce projet vise à donner plus de cohérence et d'efficacité aux moyens mis en œuvre pour la réussite et l'épanouissement des enfants et des jeunes à travers une conception globale de l'éducation et de la vie en société autour de 5 axes :

- La citoyenneté
- La laïcité
- La solidarité
- La défense de l'environnement
- L'éducation à la parentalité

La démarche participative, menée avec les professionnels du secteur, est un facteur de réussite dans l'élaboration du projet. Le travail réalisé en concertation a permis de mieux identifier les problématiques, telles que le manque de formations professionnelles sur le territoire ou le positionnement des associations dans la réussite du dispositif.

L'engagement de la Communauté de communes dans l'élaboration de ce projet souligne l'intérêt général porté à l'éducation des enfants et des jeunes dans l'acquisition des notions de responsabilisation et d'autonomie, afin de former les futurs citoyens et les aider à s'insérer dans la vie active.

Le développement du PEGT relève également d'un partenariat d'accompagnement technique et financier des institutions locales, CAF, Département, Région et État.

L'implication des écoles, collèges et lycées du territoire, et des établissements scolaires limitrophes, est nécessaire.

Compte tenu de l'importance de ce projet pour le territoire du Clermontais, Monsieur Bardeau propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver le Projet Educatif Global de Territoire tel que présenté en annexe.

Ce PEGT a été présenté en commission Cohésion sociale le 14 novembre dernier.

Une réunion de restitution auprès de l'ensemble des personnes associées sera organisée d'ici la fin de l'année 2018.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Bardeau et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le Projet Educatif Global de Territoire tel que présenté en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HERAULT' at the bottom, with a central emblem featuring a figure and a sun.

Jean-Claude LACROIX